

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 5 février 2024, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #5 - Samuel Larochelle  
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-02-24

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 8 janvier 2024
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - Ordinateur à remplacer
  - 5.4 - Demande d'annulation des soldes résiduaire
  - 5.5 - Vente pour taxes
  - 5.6 - Rapport annuel sur les eaux usées
  - 5.7 - Travail compensatoire
  - 5.8 - Moulin La Lorraine - Renouvellement d'adhésion
  - 5.9 - Transport autonomie - Rapport statistique
  - 5.10 - Pouvoirs méconnus de la Loi sur les compétences municipales
  - 5.11 - Renouvellement des assurances collectives
  - 5.12 - Demande à la CPTAQ
  - 5.13 - Grande journée des petits entrepreneurs
  - 5.14 - Autorisation d'annuler un solde d'arrérages
  - 5.15 - Congrès de l'ADMQ
  - 5.16 - Fonds carrières et sablières
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Programme d'aide à la voirie locale
- 7 - Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 8 - ÉCOCENTRE
- 9 - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1
  - 9.1 - Dépôt du rapport de caractérisation écologique
- 10 - EMBELLISSEMENT
- 11 - RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS AVEC EDF
- 12 - CESSION D'UNE ANCIENNE EMPRISE DE CHEMIN
- 13 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
  - 13.1 - Demande de la Régie
- 14 - FONDS RÉSERVÉS
  - 14.1 - Fonds réservé - formation eau potable
  - 14.2 - Fonds réservés - Écocentre
  - 14.3 - Fonds réservés - Loisirs
  - 14.4 - Fonds réservés - embellissement
  - 14.5 - Fonds réservés - salle d'entraînement
- 15 - LOISIRS
  - 15.1 - Sentiers animés
  - 15.2 - Location ou prêt de l'écran
- 16 - LÉGISLATION

- 16.1 - Interdiction de déneiger un rang sans permission
- 17 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 18 - CORRESPONDANCE
  - 18.1 - Salon de la famille des Etchemins
  - 18.2 - Balade au coeur de nos villages
- 19 - VARIA
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

02-02-24

#### **3.1 - Séance ordinaire du 8 janvier 2024**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Etienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES**

03-02-24

#### **4.1 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 348 970 \$ pour le mois de février 2024 soient acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale

### **5 - ADMINISTRATION**

#### **5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de janvier est remis à chaque membre du conseil municipal.

#### **5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

Le maire et les conseillers font à tour de rôle un compte rendu de leurs activités du mois dernier.

04-02-24

### 5.3 - Ordinateur à remplacer

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER l'achat d'un ordinateur en remplacement de celui utilisé par la directrice adjointe qui date de plusieurs années;

D'AUTORISER l'achat de 2 écrans ;

DE MANDATER le fournisseur informatique pour qu'il fasse les procédures requises pour respecter les mesures exigées par la Loi 25, tant pour les ordinateurs que les courriels.

ADOPTÉE

05-02-24

### 5.4 - Demande d'annulation des soldes résiduels

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est proposé par Martine Rouillard, et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Magloire modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe ci-jointe à la présente résolution;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

06-02-24

### 5.5 - Vente pour taxes

ATTENDU QUE la liste des arriérés de taxes avec le montant que chacun doit; a été remise au membre du conseil municipal;

ATTENDU QUE chaque propriétaire qui doit les années 2022 et 2023 a reçu une lettre recommandée datée du 11 janvier dernier leur indiquant qu'ils ont jusqu'au 8 février prochain pour payer le solde total dû pour les années antérieures, à défaut de quoi le dossier sera transféré à la MRC des Etchemins pour la vente pour non-paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Hélène Ménard ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les conseillers présents,

D'ACCEPTER la liste d'arriérés de taxes présentée.

DE TRANSMETTRE à la MRC des Etchemins la liste des matricules ayant des soldes de 2022 ainsi que ceux dont le solde de 2023 est supérieur à 300,00\$, après la date limite du 8 février 2024.

DE DÉSIGNER madame la directrice générale Stéphanie Lamontagne ou son adjointe madame Brigitte Nicol, pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 9 mai 2024.

ADOPTÉE

### 5.6 - Rapport annuel sur les eaux usées

Une copie du rapport annuel sur les eaux usées 2023 est déposée au conseil.

07-02-24

### 5.7 - Travail compensatoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoyait embaucher une aide à la tonte pour couvrir la période avant la fin de l'année scolaire, notamment pour soutenir l'entretien du jardin Entre ciel et terre;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité pour offrir des tâches à un prestataire devant effectuer du travail compensatoire suivant entente avec le Ministère de la Justice;

CONSIDÉRANT QUE cela serait avantageux tant pour la Municipalité que pour le prestataire d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la demande de fournir jusqu'à 287 heures de travaux compensatoires au prestataire tel que déterminé par le Ministère de la Justice.

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer tout document relativement à cette entente.

D'AUTORISER le contremaître aux travaux publics et la directrice générale à déterminer quelles seront les autres tâches à confier au prestataire suivant les besoins, à leur discrétion.

ADOPTÉE

08-02-24

### 5.8 - Moulin La Lorraine - Renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Samuel Larochelle, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER au renouvellement d'adhésion aux Amis du Moulin pour 2024, au coût de 40 \$.

ADOPTÉE

## **5.9 - Transport autonomie - Rapport statistique**

La directrice générale dépose le rapport statistique pour le transport autonomie de l'année 2023 pour notre municipalité.

En résumé il y a eu 103 transports pour fins médicales, 5 transports à des fins de service et 80 transports pour le travail, pour un total de 188 transports. Aucun transport n'a été fait pour des fins de loisir.

**09-02-24**

## **5.10 - Pouvoirs méconnus de la Loi sur les compétences municipales**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER M. Daniel Thibault, maire et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, à s'inscrire à la conférence portant sur les pouvoirs méconnus de la Loi sur les compétences municipales, donnée par la FQM le 28 mars prochain en web conférence, au coût de 99\$ chacun, moins le rabais des membres.

ADOPTÉE

**10-02-24**

## **5.11 - Renouvellement des assurances collectives**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER le contrat de renouvellement des assurances collectives pour la prochaine année auprès de Manuvie / SSQ Assurance, avec une légère baisse de la prime.

ADOPTÉE

**11-02-24**

## **5.12 - Demande à la CPTAQ**

- CONSIDÉRANT la demande présentée par 9158-7774 Québec Inc. (Pascal Charrette);
- CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur agricole où le potentiel agricole est de valeur 7 PT;
- CONSIDÉRANT QUE 9158-7774 Québec Inc. (Pascal Charrette) est une entreprise acéricole bien établie, que l'entreprise désire augmenter le nombre d'entailles exploités et qu'elle est présentement propriétaire des lots 5 067 419, 5 557 651 et 5 067 420 adjacents au lot visé à la demande et dont la superficie totale est de 174.31 hectares; s
- CONSIDÉRANT QUE les lots 5 067 269, 5 068 433, 5 068 434 et 5 068 435 sont contigus aux lots du demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut acquérir une partie des lots 5 067 269, 5 068 433, 5 068 434 pour une superficie totale de 8.36 hectares;
- CONSIDÉRANT QUE les lots 5 067 269, 5 068 433, 5 068 434 et 5 068 435 ont une superficie totale de 71.08 hectares et qu'environ 50% n'est pas situé en zone agricole permanente et que le vendeur conserve 62.72 hectares;
- CONSIDÉRANT QUE le but recherché est de permettre une meilleure rentabilité de ses installations;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur expose que la présente demande, si elle était acceptée, n'affecterait pas négativement le milieu agricole avoisinant et ne serait pas de nature à limiter le développement éventuel des activités agricoles exercées sur les lots visés. Le fait d'autoriser la présente demande ne nuirait en rien, tant à l'exploitation agricole des lots 5 067 269, 5 068 433, 5 068 434 et 5 068 435 qu'à l'exploitation agricole des lots environnants;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur expose que la transaction projetée n'affecterait pas défavorablement l'homogénéité du milieu et n'aurait pas pour effet de compromettre la préservation l'homogénéité du milieu et n'aurait pas pour effet de compromettre la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur est d'avis que le morcellement de ce lot contribuerait à la stimulation de l'agriculture en permettant le maintien et le développement de son entreprise forestière;

- **CONSIDÉRANT QUE** le demandeur expose que l'aliénation projetée n'aurait pas d'effet négatif sur le développement économique de la région, mais aurait plutôt l'effet de consolider une entreprise déjà existante;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par: Marie-Hélène Ménard,  
et unanimement résolu:

QUE la municipalité de Saint-Magloire appuie la demande à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 5 067 269, 5 068 433 et 5 068 434 sans changement d'usage actuel du lot.

ADOPTÉE

**12-02-24**

### **5.13 - Grande journée des petits entrepreneurs**

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER que la Municipalité soit hôte de la grande journée des petits entrepreneurs le 1er juin prochain;

DE MANDATER la conseillère Marie-Hélène Ménard pour agir à titre de répondant de la Municipalité auprès de la MRC des Etchemins et de l'organisme en charge de cette journée ;

D'AUTORISER Marie-Hélène Ménard à signer l'entente de partenariat et à faire toute autre tâche ou signer tout au document qui serait utile ou nécessaire à la réalisation de cette activité.

ADOPTÉE

**13-02-24**

### **5.14 - Autorisation d'annuler un solde d'arrérages**

**Martine Rouillard et Gino Tanguay déclarent s'abstenir pour cause de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Etienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ANNULER le solde résiduaire dû sur la propriété reprise en finance, portant le matricule 2159 24 1734, si les démarches avec la Caisse Desjardins des Etchemins s'avéraient vaines, le tout tel que validé auprès de la comptable de la Municipalité.

ADOPTÉE

**14-02-24**

### **5.15 - Congrès de l'ADMQ**

Il est proposé par Etienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin prochain, au coût de 577\$ + taxes, incluant 4 repas;

DE LUI REMBOURSER ses frais de déplacement, d'hébergement et les repas non inclus sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **5.16 - Fonds carrières et sablières**

La directrice générale informe le conseil qu'une somme de 9 262,16\$ a été reçue à titre de redevances par les carrières et sablières pour 2023. Cette somme devra être réinvestie en travaux routiers tel que prescrit.

## **6 - VOIRIE**

**15-02-24**

### **6.1 - Programme d'aide à la voirie locale**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 187 006\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

QUE la Municipalité de Saint-Magloire atteste de la véracité des frais encourus et confirme avoir respecté les exigences relatives à l'obtention de cette compensation, soit qu'au moins 2/3 des dépenses sont pour de l'entretien d'été sur des routes locales 1 & 2.

ADOPTÉE

**16-02-24**

## **7 - Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

**Gino Tanguay et Martine Rouillard déclarent s'abstenir en raison de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER les membres actuels du Comité consultatif en urbanisme à suivre la formation obligatoire à compter du 1er juin 2024 et de payer les frais de ces formations au coût de 160 \$ + taxes chacun.

ADOPTÉE

**17-02-24**

## **8 - ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'EMBAUCHER un seul étudiant pour travailler à l'écocentre à l'été 2024 en raison des travaux de réaménagement qui y seront effectués;

D'OFFRIR le poste en premier lieu à un des jeunes ayant occupé ce poste l'an dernier afin qu'il ait l'expérience requise et puisse travailler seul et de majorer son salaire de 2023 de 0,50\$ l'heure.

D'OUVRIR l'écocentre selon l'achalandage, le contremaître aux travaux publics ou la directrice générale pouvant déterminer le moment où il ne sera ouvert qu'une demie-journée et non la journée entière.

ADOPTÉE

**18-02-24**

## **9 - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE 1**

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir un rapport d'évaluation environnementale de site Phase 1 relativement au terrain visé par le projet de construction d'un immeuble de 6 logements à prix abordable;

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé des propositions à 3 firmes réalisant tel type d'étude et que les résultats sont les suivants:

- LAFORGE ENVIRONNEMENT: 1 800\$ + taxes + frais de rapports à obtenir et délai de 15 jours ouvrables - 50% payable lors de l'ouverture du dossier
- GESTIZONE: 2 600\$ + taxes
- TERRAPEX: 2850\$ + taxes + frais de rapports à obtenir / délai de 3 à 5 semaines

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE CONFIER le mandat pour effectuer une étude environnementale de phase 1 sur le terrain qu'elle prévoit céder pour la construction d'un immeuble de 6 logements abordables, à la firme LAFORGE ENVIRONNEMENT.

ADOPTÉE

### **9.1 - Dépôt du rapport de caractérisation écologique**

La directrice générale fait le dépôt du rapport de caractérisation écologique préparé par Gestizone aux membres du conseil.

**19-02-24**

### **10 - EMBELLISSEMENT**

**Anne-Marie Beaudry informe le conseil qu'elle s'abstient des discussions et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DEMANDER à l'étudiant qui effectue depuis 2 ans des travaux de tonte de pelouse et d'entretien en période estivale, s'il accepterait de travailler en période scolaire pour les mois de mai et juin pour l'aide à la tonte au jardin Entre ciel et terre;

D'EMBAUCHER cet étudiant, s'il accepte, en majorant son salaire de cinquante cents (0,50\$) par rapport à l'an dernier, afin de tenir compte de son expérience.

ADOPTÉE

**20-02-24**

### **11 - RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS AVEC EDF**

Il est proposé par Gino Tanguay,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MANDATER la conseillère Martine Rouillard pour qu'elle représente la municipalité lors des assemblées ou pour les communications avec EDF à compter des présentes.

ADOPTÉE

**21-02-24**

### **12 - CESSION D'UNE ANCIENNE EMPRISE DE CHEMIN**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 5 067 155 et 5 068 338 voit sa terre séparée par l'ancien chemin municipal maintenant fermé ;

ATTENDU QUE ce propriétaire a demandé à la Municipalité de Saint-Magloire de lui céder cette ancienne emprise de chemin;

ATTENDU QU'aucune autre propriété n'est contiguë à cette partie du lot 5 068 373 visée par cette demande de cession, tel qu'il appert d'un plan préparé par Jean Venables, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 2023 sous le numéro 2836 de ses minutes qui a été soumis au Conseil;



ATTENDU QUE le fait de céder cette ancienne emprise de chemin n'aurait pas pour effet de créer d'enclave.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Etienne Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE CÉDER au propriétaire des lots 5 067 155 et 5 068 338, l'ancienne emprise de chemin maintenant fermé suite à la construction de la route 281 actuelle, pour la somme d'UN DOLLAR (1\$) plus taxes, et à charge par ce dernier d'assumer les frais d'arpentage, de lotissement, de notaire et tout autre frais payable aux fins des présentes, de sorte que la Municipalité n'ait aucune somme à déboursier.

QUE cette cession soit faite sans aucune garantie, le cessionnaire devant prendre l'immeuble à lui cédé dans sa condition actuelle.

QUE M. Daniel Thibault, maire et Mmes Stéphanie Lamontagne ou Brigitte Nicol, respectivement directrice générale et directrice adjointe, soient autorisés à signer le contrat notarié ainsi que tout autre document qui serait jugé utile ou nécessaire en vue de parfaire la présente transaction.

ADOPTÉE

### **13 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

**22-02-24**

#### **13.1 - Demande de la Régie**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la demande faite par la RISEDE pour le plein des véhicules d'urgence par eux utilisés;

D'AUTORISER M. Pierre Morneau à posséder la clé requise pour déverrouiller la pompe et de lui fournir un registre pour que la Municipalité puisse leur facturer le diesel utilisé.

ADOPTÉE

### **14 - FONDS RÉSERVÉS**

**23-02-24**

#### **14.1 - Fonds réservé - formation eau potable**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPLIQUER la somme de SIX MILLE DOLLARS (6 000\$) qui avait été transférée en fonds réservés suivant résolution 11-01-22, aux fins de formation pour l'eau potable, aux dépenses inhérentes à la formation suivie par Marc-André Lapointe en 2023.

ADOPTÉE

**24-02-24**

#### **14.2 - Fonds réservés - Écocentre**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE TRANSFÉRER la somme de QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000\$) budgétée en 2023 pour des travaux à l'écocentre (03-945-00-725) en fonds réservés pour l'écocentre pour 2024.

ADOPTÉE

**25-02-24**

#### **14.3 - Fonds réservés - Loisirs**

Gino Tanguay informe le conseil qu'il s'abstient des discussions et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PRENDRE les montants de 18 000\$ (03-970-50-722), 8173\$ (03-970-50-726) et 1000\$ (03-970-50-726) budgété en 2023 en loisirs et non dépensés, de même que les sommes reçues du comité du 150e afin qu'elles soient affectées aux loisirs, pour un montant de 17 718,85\$ (poste (01-231-71-000), soit un total de 44 891,85\$, et de les placer en fonds réservés pour les loisirs.

D'AFFECTER la somme de 5 000\$ budgétée pour les loisirs aux travaux de mise à niveau des jeux d'hébertisme réalisés en 2023.

ADOPTÉE

**26-02-24**

#### **14.4 - Fonds réservés - embellissement**

Anne-Marie Beaudry informe le conseil qu'elle s'abstient des discussions et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PRENDRE le surplus de 709,21\$ budgété en 2023 en embellissement et de le placer en fonds réservés pour les dépenses de 2024 pour les mêmes postes.

ADOPTÉE

**27-02-24**

#### **14.5 - Fonds réservés - salle d'entraînement**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PLACER le montant de 3 185\$ budgété pour des améliorations à la salle d'entraînement (toiture), en fonds réservés pour les mêmes fins.

ADOPTÉE

### **15 - LOISIRS**

**28-02-24**

#### **15.1 - Sentiers animés**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MANDATER le conseiller Gino Tanguay pour qu'il effectue des démarches en vue de l'ajout d'un parcours animé ou audio-guidé dans les sentiers des verts boisés;

D'AUTORISER Gino Tanguay à acheter 2 ou 3 histoires à dénouements multiples afin d'avoir une base pour travailler ce parcours et obtenir des soumissions pour le projet;

D'AUTORISER la directrice générale à faire toute démarche en vue de l'obtention d'une aide financière quelconque, dont auprès de programmes relatifs à la culture et/ou aux loisirs offerts par la MRC des Etchemins et à signer toute demande d'aide financière en lien avec ce projet innovant.

ADOPTÉE

**29-02-24**

#### **15.2 - Location ou prêt de l'écran**

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la demande faite par des représentants du Parc du Massif du Sud pour la location de notre écran géant, au coût de 50\$ par jour, mais de leur demander un dépôt de 300\$ qui leur sera remis une fois l'écran ramené sans bris.

DE LES INFORMER qu'ils seront responsables du transport de l'écran, la Municipalité n'effectuant aucun déplacement pour aller porter ou rechercher l'écran.

ADOPTÉE

## **16 - LÉGISLATION**

### **16.1 - Interdiction de déneiger un rang sans permission**

Le conseil souhaite rappeler qu'il est interdit, en vertu de la réglementation municipale, de déneiger soi-même ou de faire déneiger sans autorisation tout chemin public ou portion de chemin public que la Municipalité a choisi de ne pas ouvrir pour l'hiver. Il est également interdit de se stationner en bordure des rangs si cela trouble les opérations de déneigement.

**30-02-24**

### **17 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE PROCLAMER le 13 mars comme la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive.

ADOPTÉE

## **18 - CORRESPONDANCE**

### **18.1 - Salon de la famille des Etchemins**

Le conseil est informé que le comité organisateur du salon de la famille des Etchemins souhaite créer des relations avec des partenaires sur l'ensemble du territoire des Etchemins et qu'en conséquence il invite la Municipalité à participer au salon, à titre de partenaire, le samedi 11 avril 2024. Aucune décision n'est prise à ce sujet.

**31-02-24**

### **18.2 - Balade au coeur de nos villages**

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins nous invite à faire partie de la phase 2 du projet Balade au coeur de nos villages.

ATTENDU QUE si la Municipalité participe, elle doit nommer une personne responsable et déterminer les lieux où elle souhaite que le circuit arrête;

ATTENDU QUE la MRC doit obtenir une réponse d'ici le 29 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE NOMMER Samuel Larochelle comme personne responsable du projet Balade au coeur de nos villages pour Saint-Magloire.

DE L'AUTORISER à signer tout document nécessaire pour démarrer le projet auprès de la MRC des Etchemins;

DE L'AUTORISER à obtenir toute soumission si nécessaire de même qu'à contacter les propriétaires d'endroits ciblés afin d'obtenir leur approbation pour faire partie du circuit.

DE LUI DEMANDER de présenter au conseil au cours d'une prochaine assemblée les lieux ciblés pour le circuit, pour approbation.

ADOPTÉE

## **19 - VARIA**

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**32-02-24**

## **21 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 20h27

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Stéphanie Lamontagne  
Directrice générale